



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Bureau de la Commission des Arbitres par mailing

du Jeudi 7 Mai 2026
à Chauny

Président : Mr Philippe MORICE

Présents : MM Olivier CAMBRAYE, Jean Pierre HENOUX, Frédéric LADOIRE, Olivier QUINA

Excusé : Mr Jean Claude COLLET

Dossier D.M, Arbitre officiel, pour transcription erronée de sanctions administratives sur la FMI.

➤ L'Arbitre reconnaissant avoir noté sur la FMI une expulsion pour deux avertissements et non une expulsion pour des propos injurieux lors de la rencontre sur laquelle il était dûment désigné le dimanche 26 Avril 2026. Et de sa propre initiative il n'a pas noté la bonne sanction administrative sur la FMI

Le bureau juge d'après les pièces versées au dossier.

➤ Le bureau de CDA décide à l'encontre de l'Arbitre, Mr D.M, pour le non-respect des obligations administratives, et de faiblesse manifeste dans l'exercice de ses responsabilités autour du match découlant de la fonction, la non-désignation pour une période de 2 mois, conformément au règlement intérieur de la CDA, à compter de la publication du présent PV sur le site officiel du District Aisne de Football.

✚ La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales du District de l'Aisne : mail secretariat@aisne.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président de la CDA
Philippe MORICE